

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

Premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de modifier la délimitation des zones H-1404, C-1434, C-1436, C-1437 et C-1439

1. Objet du projet de règlement

Lors de la séance ordinaire du 19 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de modifier la délimitation des zones H-1404, C-1434, C-1436, C-1437 et C-1439, district Rimouski-Est.

À cet effet, ce règlement modifie le Règlement de zonage, afin de modifier la lettre d'appellation de la zone H-1404 par la lettre R pour ainsi identifier la zone R-1404. Il modifie aussi la délimitation de plusieurs zones. À cet effet, la zone C-1437 est retirée afin d'être intégrée aux zones R-1404 et C-1434. La zone C-1436 est également retirée et ajoutée à la zone C-1434. La zone C-1439 est aussi agrandie à même la zone R-1404. Ce règlement modifie également les normes de lotissement pour les zones C-1434, R-1404 et C-1439. Ce règlement retire les classes d'usages habitation dans la zone R-1404. Finalement, la classe d'usages « Commerce d'hébergement » est retirée de l'ancienne zone C-1436, désormais comprise dans la zone C-1434.

2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 8 juin 2026** à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 20 mai 2026 au mardi 9 juin 2026, à 12 h**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).

3. Description du territoire visée

Le territoire visé par le règlement est situé dans le district Rimouski-Est, le boulevard du Rivage, la montée Industrielle-et-Commerciale, la 1^{ère} Avenue, la rue de l'Expansion, l'avenue Goulet et la rue Richard.

Un croquis indiquant l'emplacement des zones concernées et des zones contiguës est joint à la fin du présent avis.

4. Approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Documentation

Il est possible de consulter la présentation du projet en cliquant sur le [lien suivant](#).

Le projet de règlement et le croquis peuvent également être consultés de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;

b) en faisant la demande :

- par téléphone au **418 724-3125**;
- par écrit à l'adresse greffe@rimouski.ca.

c) en consultant le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : <https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux>

Rimouski, le 20 mai 2026

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage, afin de modifier la délimitation des zones H-1404, C-1434, C-1436, C-1437 et C-1439

Zones H-1404, C-1434, C-1436, C-1437 et C-1439
District Rimouski-Est
Zonage projeté

Type de Zonage

A: Agricole
AN: Aire naturelle
C: Commercial
F: Forestier
H: Habitation
I: Industriel
P: Communautaire et utilité publique
R: Récréatif

Zones concernées:

H-1404, C-1434, C-1436,
C-1437, C-1439

Zones contigües:

H-1413, P-1415, P-1415,
P-1435, H-1438, AN-1447

Légende

-  Zone concernée
-  Zone contigüe
-  Limite de zonage
-  Limite cadastrale

